

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
Conseil d'établissement – École Camille-Laurin
Le jeudi 28 novembre, 17h45**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

La présidente, Ariane Longpré-Lauzon, déclare la séance ouverte. Il est 17h45.

Ariane Longpré-Lauzon
Camille Bellon
Xavier Kronstrom Richard
Thierry Leblanc
Amina Bougherara
Christian Côté
Pierre Pelletier
Arta Elezi
Nargish Yeasmin

Formant quorum sous la présidence d'Ariane Longpré-Lauzon

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Elaine Rouleau-Girard – Direction
Sarah-Ève Bélanger - Stagiaire

Membre(s) absent(s) :

Nathalie Desrochers

2. Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum 17h45**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024**
- 4. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement.**
 - 4.1 Mise en contexte.
 - 4.2 Consultation
- 5. Dossier à approuver**
Sortie au Complexe Desjardins.

6. Tour de table des diverses instances représentées

- 6.1 Enseignants
- 6.2 Service de garde
- 6.3 Intervenante communautaire scolaire

7. Varia : services professionnels

8. Période réservée au public

9. Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Ariane Longpré-Lauzon que l'ordre du jour soit adopté.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement.

- 4.1 Mise en contexte. Mme Rouleau-Girard présente les caractéristiques du milieu.
Le contexte externe et interne est présenté.
- 4.2 Consultation.

5. Dossiers à approuver

Une sortie au Complexe Desjardins est prévue par le groupe P06. Celle-ci se fera avec les parents en transport en commun.
Approuvée à l'unanimité.

6. Tour de table des diverses instances représentées

- 6.1 Enseignants : Les enseignants parlent des différentes activités de Noël. Un parent parle de son inquiétude liée au film Le Grincheux de Jim Carrey. La direction nomme qu'elle fera les vérifications nécessaires et enverra son avis au C.É. et aux enseignants,
- 6.2 Service de garde : Un chariot bloque l'accès aux vestiaires à cause d'enjeux avec certains parents. Il faudrait trouver une méthode plus pratique. Il serait souhaitable d'avertir les parents lors de ce genre de changement. Mme Rouleau-Girard en prend note et va y voir.
- 6.3 Intervenante communautaire scolaire : aucun commentaire.

7. Varia :

Christian Côté, enseignant, parle du plan de réorganisation des services professionnels. Il nomme qu'il est inquiet. Selon l'article 78 de la LIP, il demande au Conseil d'établissement de rédiger un avis faisant état des inquiétudes du milieu. Mme Rouleau-Girard rappelle que l'organisation des services éducatifs relève exclusivement du CSSDM et que le conseil d'établissement n'a pas compétence à ce sujet. Madame Ariane Longpré-Lauzon et M. Christian Côté vont écrire une ébauche d'avis pour le début du mois de janvier. Celui-ci sera présenté aux autres membres du Conseil d'établissement afin de recevoir leur approbation avant d'être envoyé au CSSDM.

8. Période réservée au public

9. Levée de l'assemblée 19h10

présidente CE: *Ani Spitzer*
direction: *Blaine Foul*

Centre de services scolaire de Montréal

5100, rue Sherbrooke Est, local 180

Montréal (Québec) H1V 3R9

Objet : Avis du conseil d'établissement de l'école Camille-Laurin concernant le chantier d'organisation des services complémentaires

Madame, Monsieur,

Lors des consultations pour le Plan d'engagement vers la réussite en 2022 du CSSDM, un déséquilibre des services dans les écoles a été constaté. Ceci a mené à un grand chantier visant à améliorer l'équité et l'accessibilité des services afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Notre CÉ soutient évidemment le CSSDM dans cette démarche et comprend que cet objectif nécessite davantage de ressources professionnelles et une répartition plus équitable de celles-ci.

Selon nos informations, deux des premiers critères d'attribution de ressources professionnelles aux écoles seraient le nombre total d'élèves et le nombre d'élèves en classe d'accueil. En soi, ces critères nous semblent tout à fait raisonnables, objectifs et pertinents. Cependant, certains aspects particuliers de notre réalité locale nous amènent à craindre que la mise en œuvre de critères objectifs se traduise par des effets pervers dans notre milieu, compte tenu de l'unicité de notre situation démographique.

Par la présente, et en vertu de l'article 78, alinéa 3, de la loi sur l'instruction publique, nous souhaitons donc partager les inquiétudes de notre conseil d'établissement concernant ce dossier. Nous souhaitons ainsi tâcher de vous convaincre de l'importance de faire preuve d'ouverture et de souplesse dans l'application des critères d'attribution des postes professionnels dans notre établissement. En effet, l'école Camille-Laurin est un milieu unique dont les particularités peuvent devenir des pièges quand il s'agit d'appliquer des critères conçus pour des écoles primaires entières.

L'école Camille-Laurin est unique au Québec, d'abord en raison de sa vocation uniquement préscolaire et de son petit nombre d'élèves. Le nombre total d'élèves et le nombre d'élèves au premier cycle semblent être deux critères objectifs permettant une meilleure redistribution des ressources et favorisant ainsi l'équité au sein du réseau. Cependant, il est bien connu qu'idéalement, le dépistage des difficultés d'un élève se fait très tôt dans son parcours scolaire. Le

fait que notre école soit un établissement de petite taille uniquement préscolaire va donc la désavantager face à des écoles de plus grande taille. En effet, avec nos classes maternelles de 4 et 5 ans, nous sommes en première ligne pour l'identification des besoins et l'intervention auprès des enfants en grande difficulté. Nos besoins en ressources sont donc surreprésentés par rapport à une école primaire complète ou même à une école avec préscolaire et premier cycle seulement.

De plus, les parents des familles du quartier sont en grande majorité allophones, d'origines diverses (n'ayant pas fréquenté le système d'éducation québécois), et vivent dans des conditions financières difficiles. Les parents de notre milieu ont donc particulièrement besoin de l'accompagnement et du soutien de notre communauté pour s'intégrer, connaître et comprendre le fonctionnement de notre précieux système public d'éducation et utiliser les services auxquels nous avons tous droit.

Nous n'avons officiellement que trois classes d'accueil à Camille-Laurin. Dans les faits, nos 7 classes de maternelle quatre ans, qui accueillent une très grande majorité d'élèves allophones, ont aussi une vocation de classe d'accueil. En 2024-2025, seulement 8,4 % de nos élèves avaient le français comme langue maternelle, alors même que 71 % étaient nés au Québec. Cette année, environ 38 % de ces élèves n'ont jamais fréquenté la garderie, et encore moins une garderie francophone. Pour toutes ces raisons, la proportion d'élèves en situation de grande précarité est plus élevée que dans la moyenne des écoles.

En outre, jusqu'à 10 % des élèves (plus de 25 dossiers) nécessitent un investissement professionnel colossal pour constituer un dossier complet, qui est ensuite acheminé vers un comité de référence et d'étude. Dans ce contexte, le travail des professionnels, soutenus par la direction de l'école, est inestimable pour orienter les enfants et leurs familles vers les services ou les milieux qui répondront à leurs besoins.

Les dossiers des élèves actuellement inscrits à l'école nécessitent l'intervention et le travail des professionnels pendant une grande partie de l'année. Une fois ces élèves et les intervenants qui travaillent auprès d'eux bien dirigés et outillés, les professionnels de notre milieu doivent se pencher sur les dossiers des enfants en cours d'inscription pour l'année suivante. C'est alors une importante démarche de premier contact, d'étude de dossiers antérieurs et d'inscription ou de réorientation vers un milieu mieux adapté (classes ou écoles spécialisées, par exemple), selon leurs besoins, qui est engagée. Cette étape a une valeur inestimable en matière de prévention auprès des familles du quartier qui viennent inscrire leur enfant. En effet, c'est par ce travail engagé qu'il est possible d'orienter les élèves qui ont besoin de davantage de services dans le bon milieu et, le cas échéant, de leur éviter une double adaptation inutile s'ils ne sont pas pris en charge par notre établissement. Les diagnostics de ces enfants, intégrés chez nous ou réorientés, sont variés : trouble du spectre de l'autisme, trouble de langage, déficience intellectuelle, déficience organique, etc. La présence professionnelle, à l'école Camille-Laurin, nous permet de favoriser l'inclusion des élèves à besoins particuliers en classe régulière. Notre conseil croit qu'une réduction des ressources professionnelles

serait préjudiciable pour les élèves suivis, pour la qualité des services scolaires offerts aux élèves à besoins particuliers et, plus largement, pour les autres élèves du groupe.

Une réduction des services pourrait également constituer une grande perte, car nous avons avec nous des professionnels engagés et investis dans notre milieu, qui possèdent une expertise très particulière acquise auprès de notre communauté unique. Les liens étroits entretenus avec les familles (qui ont souvent plusieurs enfants fréquentant chacun leur tour notre école) et avec les services externes (intervenants communautaires et médicaux du quartier) sont en effet des atouts inestimables pour optimiser l'impact de leur travail.

Sans vouloir empiéter sur des enjeux syndicaux, notre CÉ craint aussi que la délocalisation de professionnels actuellement à temps plein chez nous et investis dans un milieu qui leur est cher pourrait, à moyen terme, empirer le problème de disponibilité dans le réseau. En effet, ceux-ci pourraient potentiellement être tentés, comme trop le sont, d'aller au privé plutôt que d'éteindre des feux dans 2 ou 3 écoles différentes.

Étant donné ses caractéristiques uniques (offre préscolaire dans un milieu allophone et défavorisé), notre milieu est en première ligne pour l'accueil des élèves dans la grande famille du CSSDM. L'aspect uniquement préscolaire fait de notre établissement un pôle important d'accueil, d'analyse et de dépistage de besoins pour la suite de la scolarisation des élèves.

Nous vous remercions du fond du cœur pour l'attention portée à cet avis. Merci de considérer nos inquiétudes pour les élèves de l'école Camille-Laurin. Nous espérons des réponses rassurantes et claires de la part du CSSDM. Par ailleurs, nous demandons au CSSDM d'évaluer un scénario où Camille-Laurin serait exemptée d'un nouveau système de répartition des ressources professionnelles. Nous restons, bien entendu, à votre disposition concernant cet avis, advenant que vous ayez besoin de précisions ou d'informations supplémentaires.

Les membres du conseil d'établissement de l'école Camille-Laurin

<i>Christian Côté</i>	<i>Camille Bellon</i>
<i>Nathalie Desrochers</i>	<i>Amína Bougherara</i>
<i>Arta Elezi</i>	<i>Xavier Kronstrom Richard</i>
<i>Pierre Pelletier</i>	<i>Thierry Leblanc</i>
<i>Nargish Yeasmin</i>	<i>Ariane Longpré-Lauzon</i>



PAR COURRIEL

arianell@protonmail.com

Montréal, le 23 janvier 2025

Objet : Réponse votre lettre du 14 janvier 2025 – Avis du CÉ de Camille-Laurin

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre avis détaillé et pour l'attention que vous portez à l'avenir de vos élèves et à leur bien-être. Vos observations mettent en lumière des enjeux cruciaux et témoignent de l'engagement de votre conseil d'établissement à garantir l'équité et l'accessibilité des services dans un milieu aussi unique que le vôtre.

Nous comprenons pleinement vos inquiétudes concernant l'impact potentiel des critères proposés pour la répartition des ressources professionnelles sur votre école. La vocation de Camille-Laurin, avec son offre exclusivement préscolaire dans un contexte allophone et défavorisé, en fait un pilier essentiel pour le dépistage, l'intervention précoce et l'accompagnement des élèves et de leurs familles.

Soyez assurés que nous avons pris en compte les particularités que vous soulevez. Nous partageons votre conviction qu'il est indispensable de faire preuve de souplesse et d'ouverture dans l'application des critères pour répondre de manière équitable aux besoins spécifiques de chaque milieu.

Nous allons évaluer attentivement la situation de votre école et nous avons d'ailleurs eu des échanges, qui se poursuivront, avec Madame Rouleau-Girard pour affirmer notre volonté.

Notre objectif demeure de trouver les meilleures solutions pour répondre à la situation, en tenant compte de la mission essentielle que votre école remplit au sein de la communauté.

Nous vous remercions également pour votre disponibilité et votre collaboration. Nous n'hésiterons pas à revenir vers vous pour toute précision ou information complémentaire. Sachez que nous travaillons activement à l'élaboration d'un plan qui reflète notre volonté commune d'assurer le meilleur pour chaque élève.

Pascale Gingras,
Directrice générale adjointe

CC : Chloé Normand, directrice adjointe, Bureau du secrétariat général
Hélène Rouleau-Girard, directrice, École Camille-Laurin

